

devis adopté ou des suppléments de dépenses qui n'auraient pas été prévus, vous les porterez à ma connaissance avec la même diligence.

Veillez, Monsieur le Préfet, m'accuser réception de cette circulaire et donner des ordres pour son exécution rigoureuse.

Travaux de fouilles. — Promesse de subvention sur le crédit de 4 millions ouvert pour création de travaux extraordinaires à l'effet d'occuper les indigents, si les communes consentent à voter des fonds pour des fouilles.

Paris, le 31 décembre 1846.

Monsieur le Préfet, en me signalant les découvertes intéressantes qu'ont amenées les fouilles faites dans quelques communes de votre département, vous avez accompagné ces renseignements de demandes de secours sur le crédit des monuments historiques, afin d'être mis à même de faire continuer ces explorations. Mais l'insuffisance de ce crédit, eu égard aux besoins des nombreux édifices dont il a pour but d'assurer la conservation, ne m'a permis de donner suite à des demandes de cette nature que dans les cas exceptionnels.

Je suis loin pourtant de méconnaître l'utilité de semblables recherches, et les instructions sur la bonne direction qui doit leur être donnée, contenues dans la circulaire de mon prédécesseur en date du 13 mars 1838, et que je dois vous rappeler, témoignent assez de l'intérêt que prend le Gouvernement à ces sortes de travaux.

Les communes elles-mêmes sur lesquelles on a constaté l'existence de ruines ou de substructions, indices d'établissements antiques plus au moins considérables, ne peuvent rester indifférentes à des opérations dont les résultats sont destinés à jeter du jour et de l'éclat sur leur histoire, en même temps qu'ils appellent l'attention des amis des arts et la curiosité du voyageur.

C'est donc avec raison, Monsieur le Préfet, que les travaux de fouilles doivent être mis au nombre des travaux d'utilité communale dont je vous ai déjà entretenu par ma circulaire du 21 décembre 1846 (4^e division, administration communale et hospitalière), et qui peuvent être encouragés à l'aide de subventions sur le crédit de 4 millions que j'ai la mission de répartir entre les communes qui ont organisé des ateliers de charité pour occuper les indigents.

En conséquence, je vous engage à inviter le conseil municipal de à se réunir et à l'informer que je suis disposé à augmenter, dans la proportion d'un tiers, les sommes qu'il votera pour la continuation des fouilles commencées à

Je n'ai pas besoin, Monsieur le Préfet, d'insister sur la nécessité de n'apporter aucun retard dans la suite que vous devez donner à mes communications, et de me rendre compte le plus promptement possible des résultats obtenus.
